



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 29 mai 2023 à 19 :00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale – greffière et monsieur Robert Belliveau, directeur des finances et trésorerie et DGA.

Absent : Steven Minty conseillé au poste no : 3

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président, monsieur Paul Kushner, il souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les membres du conseil renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soit discuté et traité le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté à savoir :

Mot de bienvenue du maire

Période de questions sur l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

1. Dépôt des états financiers 2022
2. Mandat à un arpenteur pour la régularisation de chemins
3. Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable pour une analyse complète et une réfection du chemin Val-des-Lacs sur la portion qui leur appartient
4. Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable pour le marquage de rue au coin des chemins Charron et Val-des-Lacs

2023-05-143



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 mai 2023

5. Adoption du règlement no 356-23-01 afin de modifier le règlement 356-22-01 de circulation sur la voie temporaire de contournement suite à la fermeture du pont Paquette
6. Avis de motion pour un règlement d'emprunt dans le cadre de la réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3)
7. Dépôt et présentation du règlement 460-23-01 dans le cadre de la réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3)
8. Autorisation de signature de l'entente avec Éco-corridor Laurentien et SNAP Québec

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Dépôt des états financiers 2022

2023-05-144

Madame Patricia Lacasse constate le dépôt et la présentation des états financiers effectués par monsieur Robert Belliveau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Mandat à un arpenteur pour la régularisation de chemins

2023-05-145

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs chemins à régulariser entre autres à la suite de la rénovation cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE cette régularisation nécessite les services d'un arpenteur ;

CONSIDÉRANT QUE la firme G2 Arpenteurs-Géomètres a déjà travaillé sur ces dossiers dans le passé ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat n'a pas été finalisé.

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été prévu plan triennal des immobilisations pour la somme de 35 000 \$;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par Madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la dépense de 35 000 \$ plus les taxes applicables pour les services de G2 arpenteurs-Géomètres.

ET

QUE ces sommes soient affectées aux surplus des immobilisations.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 mai 2023

2023-05-146

3. Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable pour une analyse complète et une réfection du chemin Val-des-Lacs sur la portion qui leur appartient

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel du chemin Val-des-Lacs sur la portion appartenant au ministère est en piteux état ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du chemin principal et qu'il est connecteur entre 2 municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faites dans le passé, mais sans succès ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers est en péril ;

Il est proposé par Monsieur Serge Ennis et appuyé par Madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande au MTQ une analyse complète et une réfection complète du chemin Val-des-Lacs lui appartenant dans le secteur de Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-05-147

4. Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) pour le marquage de rue au coin des chemins Charron et Val-des-Lacs

CONSIDÉRANT QU'au coin des chemins Val-des-Lacs et Charron face à la coopérative alimentaire et du centre culturel et communautaire (ancienne église) de la Municipalité de Val-des-Lacs, cette portion appartient au MTMD ;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est au cœur du village et est très achalandé ;

CONSIDÉRANT QU'à cette intersection, la coopérative alimentaire réceptionne son approvisionnement ;

CONSIDÉRANT QU'à chaque livraison, le camion est à moitié sur le chemin Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers de la route est affectée lors des dites livraisons ;

CONSIDÉRANT QU'une intervention du ministère augmenterait la sécurité des citoyens ;

Il est proposé par Madame Isabelle Jetté et appuyé par Madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande au MTMD d'effectuer correctement le lignage de rue à cette intersection afin de baliser les arrêts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

2023-05-148

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 mai 2023

5. Adoption du règlement no 356-23-01 afin de modifier le règlement 356-22-01 de circulation sur la voie temporaire de contournement à la suite de la fermeture du pont Paquette

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il est opportun et dans l'intérêt public de légiférer en matière de stationnement et de circulation afin d'augmenter la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE par le fait même, le conseil désire rationaliser les règles déjà existantes et les rendre compatibles avec le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité agit aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et plus particulièrement en vertu des articles 79 et suivants de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a fermé le ou vers le mois d'octobre 2022 à la circulation le pont Paquette pour une durée indéterminée aux charges excédentaires à 5 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture entraîne une inaccessibilité publique pour les véhicules de plus de 5 tonnes ;

CONSIDÉRANT QU'une voie de contournement a été instaurée via les chemins privés Hémisphère-Nord, Desjardins et Gaudet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rendu publics lesdits chemins sous la résolution no. 2022-10-269 lors de la séance du 24 octobre 2022 tant et aussi longtemps que le pont Paquette sera fermé par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la vitesse sur ces chemins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le présent règlement pour la période de fermeture du pont Paquette par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt à la séance du 15 mai 2023, copie du projet de règlement étant également mis à la disposition du public lors de cette séance ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no. 356-23-01 afin de modifier le règlement 356-22-01 de circulation sur la voie temporaire de contournement à la suite de la fermeture du pont Paquette soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 mai 2023

2023-05-149

6. Avis de motion pour un règlement d'emprunt dans le cadre de la réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3)

Monsieur Serge Ennis mentionne qu'à une prochaine séance un règlement d'emprunt sera adopté pour la phase 3 de la réfection du chemin Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-05-150

7. Dépôt et présentation du règlement 460-23-01 dans le cadre de la réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3)

Madame Patricia Lacasse constate de dépôt et la présentation du règlement 460-23-01 dans le cadre de la réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-05-151

8. Autorisation de signature de l'entente avec Éco-corridors Laurentien et SNAP Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé sous la résolution 2023-04-105 lors de sa séance du 17 avril 2023 Éco-corridors laurentiens à signer une entente de collaboration avec la Snap Québec afin de travailler au dépôt d'un projet d'aire protégée sur le territoire public de la municipalité de Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire une entente de collaboration entre la SNAP Québec et Éco-corridors laurentiens pour le plan d'action et des mises en œuvre de la conservation du territoire public contenu dans les limites municipales par la création d'aires protégées et de corridors écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire une étude de faisabilité pour la création d'un parc régional pour le sentier « par monts et vals »

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par courriel en date du 19 mai 2023 ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale - Greffière madame Caroline Champoux et monsieur Paul Kushner, Maire à signer l'entente proposée en apportant les modifications à l'entente proposée afin de faire une étude de faisabilité pour la création d'un parc régional pour le sentier « par monts et vals ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

2023-05-152

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 mai 2023

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-Lise Daigle appuyé par Madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 19 h29.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je, soussigné monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Paul Kushner
Maire

J. Robert Belliveau
Directeur finances et trésorerie

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale